

Là où je vis, j'agis !

Réunion du mardi 27 septembre 2016 Compte-rendu

La maison de quartier du Marranel a accueilli la quatrième réunion des conseils de quartier du Marranel – le Roc et de Jarlard – le Peyroulié regroupés en session de travail commune.

Assistaient à cette réunion de travail :

Les élus du conseil municipal,

Laurence Pujol, adjointe au maire déléguée aux commerces et à la démocratie participative,
Anne-Marie Niéto, conseillère municipale déléguée au quartier Marranel – Le Roc,
Steve Jackson, conseiller municipal délégué au quartier Jarlard – Le Peyroulié,
Jean-Christophe Delaunay, conseiller municipal délégué aux affaires sociales.

Les membres de la société civile et représentants institutionnels,

Etaient présents :

André BEX
Noël CADOURAT
Didier CAUSSE
Alain ESPINASSE
Michel HOLMIERE
Juan NIETO
Colette PAUZIES
Evelyne PALAFFRE
Christine RICHARD
Anne-Marie ROLS
Robert ROUVELLAT

Marie-José BERNOU
Christiane CAMUT
Claude CAMUT
Gisèle FABIE-GAYRAUD
Michèle FOURNIE
Marie PINOSA
Monique RETOURNAT
Laurence RIVIERE
Christiane ROMERO
Suzy THERY
Brigitte VANOLI
Myriam VERDU

Etaient excusés :

Elodie NADJAR, élue de l'opposition
Dominique MAS, élue de l'opposition

Jean-Luc ALVERNHE
Max BLANC
Françoise BLANC
Gérard BRASSEUR
Philippe de CAMBIAIRE
Elodie CLAVERIE
Marcel CONDOMINES
Ghislaine FERRAN
Raymond GIRARD
Monique LEGROS
Christian RICHARD
Guy ROSSIGNOL
Gisèle ROSSIGNOL
Martine SOURNAC
Jacqueline TABES

Jean-Marc BERLOU
Stéphane CABROL
René-Jean FABRE
Isabelle FRAYSSE
Maurice LAUZIN
Georges MASSON
Denise MORO
Louis MORO
Florence PUECH
Jennifer RENAUDIN
Béatrice VALETTE

Animée par Laurence Pujol, adjointe au maire déléguée aux solidarités et à la démocratie participative, Anne-Marie Niéto, conseillère municipale déléguée au quartier du Marranel – le Roc, et Steve Jackson, conseiller municipal délégué au quartier de Jarlard – Le Peyroulié, cette réunion de travail était l'occasion de faire le point sur les sujets d'actualité du grand secteur Marranel-Le Roc / Jarlard-le Peyroulié.

Actualité des conseils de quartier

En introduction, Laurence Pujol souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers et rappelle l'esprit et les principes de fonctionnement des conseils de quartier.

Laurence Pujol souhaite également faire remarquer la forte mobilisation des Albigeois dans ces instances participatives, les 12 conseils de quartier réunissant en septembre 2016, 592 membres au total dont 26 pour le Marranel-le Roc et 23 pour Jarlard-le Peyroulié.

Pour autant, cette mobilisation peut-être variable, chacun n'assistant pas à toutes les réunions. C'est pour ce motif qu'elle a souhaité adresser en juillet dernier un courrier de « re-mobilisation » aux conseillers de quartier qui avaient été compté absents deux fois ou plus sur les trois dernières vague. Ce courrier avait pour but de remobiliser les conseillers de quartier car le travail fait dans ces instances démocratiques ne peut être fait sans la participation importante des conseillers. Elle ajoute également que l'organisation des réunions (groupes de travail, buffets) sont également basés sur le nombre de conseillers par quartier. Aussi, une vision plus juste des participations permettrait à la ville d'ajuster les besoins lors des conseils de quartier.

Laurence Pujol rappelle aux conseillers les raisons qui ont amené la ville à proposer aux conseillers de quartier de Jarlard-Peyroulié et du Marranel-le Roc de travailler une nouvelle fois en session regroupée.

Ces deux secteurs mitoyens de la ville ont à la fois des spécificités communes (secteurs péri-urbains, « entre ville et campagne », des pôles de centralité et des équipements majeurs communs, l'EMAC, Innoprod...), des attentes et des préoccupations identiques, et des enjeux d'évolution partagés avec le développement de l'urbanisation et des services qui y sont liés (assainissement, voirie, transports publics).

L'effectif regroupé des deux conseils permet d'organiser une dynamique de groupe plus intéressante pour les participants à cause des thématiques communes et permet de créer du lien entre les deux quartiers.

Laurence Pujol annonce ensuite le programme du 1^{er} trimestre 2017 et indique que se tiendra une nouvelle série de réunion publique dans chaque quartier au printemps dans le but de rencontrer l'ensemble des Albigeois, faire le point avec eux sur leurs préoccupations de vie quotidienne et ainsi renouveler les sujets pouvant enrichir le travail et la réflexion des conseils de quartier à venir.

Elle précise également que des visites thématiques seront proposées aux 592 conseillers de quartiers albigeois, dans le même esprit que ce qui avait été fait lors de la première génération des conseils de quartier afin d'aborder des thématiques transversales aux 12 quartiers et de donner la primeur des information et projets municipaux aux conseillers.

Christian Amiel, directeur du service Parcs et Jardins de la ville d'Albi, informe les conseillers au sujet de la démarche « zéro phyto » portée par l'agglomération faisant ainsi écho à la demande

croissante des habitants à ce sujet pendant les permanences de proximité.

Il indique que la problématique émane d'une directive européenne de 2006 limitant et réduisant la consommation de produits phyto-sanitaires. Il rappelle que la France est le troisième utilisateur mondial de produits phyto-sanitaire (70 000 tonnes / an) derrière les USA et le Japon et le 1er utilisateur européen.

Cette limitation d'utilisation des produits phyto-sanitaire répond à deux enjeux : environnemental et de santé publique : les résidus de ces produits se retrouvent dans les fruits et les légumes et touche 93 % des ruisseaux et des rivières en France.

La loi Grenelle de 2006 a transposé en droit français la directive européenne appelant à réduire d'ici 2018 50 % de la consommation des produits phyto-sanitaires.

Cela n'ayant pas fonctionné, la loi française interdira au 1^{er} janvier 2017 l'utilisation de tous les produits phyto-sanitaire d'origine chimique par les collectivités territoriales.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois ne désherbe donc plus chimiquement les trottoirs et les services techniques sont actuellement en recherche de nouvelles méthodes privilégiant l'intervention manuelle et mécanique.

Dans l'attente, les conseillers de quartier d'Albi sont appelés à être force de proposition pour organiser d'éventuelles journées citoyenne afin de mener des actions collectives de désherbage d'espaces publics visant à sensibiliser les habitants.

Laurence Pujol conclue en informant les conseillers de quartier du nouveau format d'Albimag avec l'insertion d'une rubrique destinée aux brèves du milieu associatif et une rubrique toujours dédiée aux quartiers où les conseillers et associations sont invités à communiquer les manifestations de leur quartier.

Actualité des quartiers Marranel-le Roc et Jarlard-Peyroulié

- Information site technopolitain : installation du siège régional d'ERDF Midi-Pyrénées début Octobre, accueil des équipes d'E-Tera à partir de Janvier 2017, Aurock (fabrication de moules pour l'aéronautique) au second semestre 2017 et un bâtiment de travaux publics à vocation économique construit par l'École des Mines.

Un travail de réflexion par groupe


Laurence Pujol rappelle que deux groupes de travail thématiques sont proposés pour cette réunion :

- Mobilité, déplacements et réseaux publics
- Aménagement de proximité et espaces naturels

L'état des réflexions du conseil de quartier

L'état des échanges et des réflexions sur les sujets abordés lors de cette réunion du conseil est retranscrit, par groupe projet, dans les tableaux ci-après.

Aménagements de proximité et espaces naturels

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
<p>Projet de création d'un boulodrome / espace de convivialité – rue Gaspard Monge</p> 	<p>Concernant la réflexion sur le projet de boulodrome / espace de convivialité, rue Gaspard Monge :</p> <p>Il est proposé aux conseillers de réfléchir sur l'opportunité, le programme et la localisation d'un espace de convivialité à créer dans le quartier afin de répondre à la demande exprimée par certains habitants. Au regard de la configuration du quartier et des espaces disponibles, un lieu retient l'attention des conseillers : secteur Plaine des Fourches, au niveau du virage de la rue Gaspard Monge.</p> <p>Un projet de plan-projet est présenté et débattu portant sur l'aménagement d'un espace d'environ 10x20 mètres dans le but de créer un espace de jeu de boules et de convivialité (2 terrains). Un conseiller demeurant à proximité précise que spontanément le lieu se prête déjà à ce type de pratique. Un aménagement de proximité simple permettrait donc d'y apporter plus de confort et ne devrait pas gêner le voisinage.</p> <p>Des aménagements sont nécessaires à la réalisation de ce projet : bancs à ajouter, quelque arbres / arbustes à planter et le container à verre à déplacer.</p> <p>Il est convenu avec les conseillers de quartier que la zone ne sera pas éclairée pour éviter les nuisances nocturnes.</p> <p>Cet aménagement pourrait être réalisé avant l'été 2017.</p>

<p>- Amélioration liaison entre parking Milliassolle et maison de quartier</p>	<p>Les conseillers invités à se rendre sur site pour un diagnostic en marchant, font état de leurs réflexions au sujet de cette liaison et proposent quelques aménagements contribuant à son amélioration :</p> <ul style="list-style-type: none"> > couper la végétation sous le ponton pour élargir le passage. > tracer un passage piéton en diagonale sur la route entre le ponton et le parking de la Milliassolle. > traiter la bordure de trottoir pour accès PMR. > mise en place d'un panneau signalant le parking à la maison de quartier. > réfection du grillage de terrain de foot pour pallier les problèmes de sécurité
<p>- Gestion du patrimoine arboré communal (présentation des actions et outils mis en place par la ville)</p>	<p>Christian Amiel, directeur du service Parcs et Jardins présente aux conseillers les actions et les outils mis en place par la ville dans la gestion de son patrimoine arboré. Le but de cette gestion est de continuer à développer l'agriculture urbaine et péri-urbaine.</p> <p>Il indique que depuis 2010, 450 fruitiers (surtout des arbres à coque : noix, amandes) ont été plantés dans toute la ville ainsi que quelques cerisiers, poiriers, pommiers. Pour anticiper le problème de la cueillette afin de savoir quand cueillir les fruits et légumes, la ville a mis en place un système de pastilles visant à informer le passant en indiquant le bon moment de récolte</p> <p><u>Pastilles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > rouge : non > orange : bientôt > vert : bon à récolter <p>Un conseiller évoque la situation de l'alignement de platanes de la route départementale de Millau. Il s'interroge sur la cause des chutes conséquentes de feuilles qui ont pu être constatées en dehors de la période automnale. Le responsable des parcs et jardins indique qu'il a été saisi de cette situation qui est en cours d'examen : acte malveillant, maladie ou pollution, plusieurs causes peuvent être envisagées.</p>

- Réflexion sur le devenir du parc autour du bassin de rétention du Marranel



Dans la poursuite de l'ouvrage réalisé en 2008 suite à la loi sur l'eau (2002) obligeant les collectivités à prévenir le risque « inondation », il est proposé aux conseillers de réfléchir sur l'aménagement du parc entourant le bassin de rétention du Marranel.

Lors de sa réalisation, la communauté d'agglomération avait demandé à un paysagiste un projet d'aménagement. Au regard de sa fonctionnalité de rétention et de l'urbanisation du secteur, l'idée de créer un espace vert avait été proposée et mise en œuvre.

A ce stade de la réflexion, un début de végétalisation (haie champêtre) a été réalisé pour isoler les maisons riveraines de l'espace public.

Les conseillers pensant qu'il faut inviter les habitants à s'approprier davantage le lieu proposent de créer une sorte d'arboretum puisque 15 variétés de chênes (de collection) ont déjà été plantés sur le site.

Certains évoquent l'idée de créer un cheminement piéton plus marqué et visible qui inviterait à la promenade. L'idée de créer un parcours de santé est également évoquée.

D'autres proposent d'y organiser certaines manifestations ou animations adaptées (avec l'aide de l'association de quartier) pour mieux le faire connaître.

Mobilité, déplacements et réseaux publics

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
<p><i>- Perspective d'extinction partielle de l'éclairage public sur certains secteurs urbains :</i></p> <p><i>- Présentation de la démarche portée par l'agglomération > > ></i></p> <p><i>- Réflexion et échanges avec les conseillers autour du projet>></i></p>	<p>Les conseillers sont informés de la démarche menée par l'agglomération pour réduire les consommations énergétiques en agissant notamment sur l'éclairage public urbain. L'objectif est de pouvoir réduire la durée d'éclairage sur certains secteurs (zones d'activités et zones résidentielles).</p> <p>Ce programme déjà en cours dans certaines communes de l'agglomération est dans sa phase d'expérimentation. Il intervient dans un contexte où si l'éclairage public n'est pas obligatoire, il incombe à la collectivité l'entretien de celui-ci, une fois installé (10 000 mats et candélabres sur Albi). Actuellement, l'entretien des points lumineux est onéreux et la collectivité dépense plus d'argent en fonctionnement (paiement des consommations électriques) que dans l'investissement de son parc.</p> <p>L'idée est de parvenir à faire des économies afin de renouveler petit à petit le parc lumineux pour pouvoir investir dans des candélabres moins onéreux et plus écologiques.</p> <p>La solution retenue est de tester la restriction de l'éclairage entre 23 h et 5h30 sur les lieux peu fréquentés (notamment par les piétons) de certaines zones.</p> <p>Un conseiller propose l'éclairage par détection plutôt que l'extinction partielle par zone géographique. La C2A a étudié cette possibilité mais il s'agit d'un détecteur sensible (pouvant potentiellement être déclenché par des animaux comme les oiseaux, chats ou chiens) et moins économique que l'extinction partielle (changement des ampoules</p>



- Présentation plan projet 2ème tranche de réfection de la rue du Marranel

fréquente lorsque l'éclairage est intermittent).

Certains craignent des problèmes de sécurité si certaines zones sont éteintes car cela augmente le risque d'accident sur la voie publique. Les rues les plus passagères au Marranel doivent rester éclairées. Il est confirmé que ces projets d'extinction partielle n'ont vocation à servir que des endroits très peu fréquentés.

Globalement les conseillers considèrent que ces réflexions sur les logiques environnementales et de limitations des consommations énergétiques sont légitimes et que des solutions doivent être apportées localement.

Les conseillers profitent du sujet pour aborder certains points en rapport avec le projet d'extinction partielle. L'exemple d'Innoprod, notamment, est mis en avant pour son système de LED sur la piste cyclable qui s'allume avant le passage du vélo (éclairage par détection).

Ils indiquent également que foirail du Castelveil est constamment allumé et que l'éclairage du stadium est trop fort. Des améliorations pourraient être apportées.

Une doléance est formulée pour la mise en place d'une lumière bleutée dans le virage route de Teillet pour éviter les accidents. Cette proposition sera étudiée.

Les travaux de poursuite de la réfection de la rue du Marranel (2ème tranche) est présentée au conseillers de quartier. Cette opération, s'inscrivant dans la suite des aménagements réalisés en 2016, est proposée au programme de voirie 2017.

Elle intègre la rénovation de la chaussée et la création de trottoirs comme sur la portion précédente. Elle est soumise aux arbitrages budgétaires avec les autres travaux à l'échelle de la ville et ne sera confirmée que lors

	<p>du vote du budget primitif 2017.</p> <p>Les travaux sont attendus car la section restant à traiter est considérée comme dangereuse dans sa configuration actuelle du fait de l'évolution de l'urbanisation qui en a augmenté la fréquentation quotidienne en véhicules et piétons.</p> <p>Un conseiller évoque un problème récurrent de stationnement dans la première partie de la rue qui n'était pas concernée par les travaux de rénovation engagé en 2016. En raison de la faible largeur de chaussée, les véhicules se garent à cheval sur les trottoirs. Il est rappelé que le code la route stipule que tout stationnement est interdit sur les trottoirs réservés au cheminement des piétons, d'autant plus que dans cette zone pavillonnaire, chaque maison dispose d'un garage ou d'une allée.</p> <p>Un autre conseiller signale justement un problème de terrasse de café obstruant le passage sur le trottoir de la place Sainte Cécile.</p> <p>Laurence Pujol, adjointe au Maire déléguée au commerce, indique qu'une extension de terrasse a été autorisée pour la saison estivale aux commerçants mais qu'il sont dans l'obligation de laisser une bande de passage piéton d'1,50 mètre. Elle indique qu'elle ira vérifier le respect de ces obligations.</p>
<p>- Information et échanges sur la nouvelle liaison douce (chaussidou) créée</p>	<p>Il est présentée aux conseillers la nouvelle liaison douce type « chaussidou » réalisée dans le quartier.</p> <p>Les conseillers accueillent cette réalisation avec satisfaction car ils leur semblent difficile de rouler en sécurité avec les enfants sur les routes du quartier car les automobilistes roulent à plus de 50km/h.</p> <p>Ils indiquent que la rue de la Milliassolle est en mauvais état et s'avère être très dangereuse en vélo du fait de son utilisation par de multiples</p>

	<p>usagers (piétons, automobilistes, cyclistes).</p> <p>La route de Millau est aussi concernée du fait de sa dangerosité notamment quand des enfants descendent du bus et marchent le long de la route sur le bas côté.</p> <p>Le passage à niveau de la voie ferrée rue des Agriculteurs au niveau du rond point de l'EMAC est également signalé comme dangereux.</p> <p>Globalement, les conseillers estiment qu'il faut favoriser les déplacements doux en créant des aménagements spécifiques : giratoires, dos d'âne.</p>
<p>- Nouvelle action proposée par les conseillers</p>	<p><u>Bassin de rétention rue Satgé</u> : les conseillers indiquent la nécessité d'améliorer l'entretien régulier et estiment qu'une réflexion pourrait également être menée sur les aménagements pouvant être apportés afin de lui conférer une vocation plus « publique » en donnant une valeur ajoutée au quartier.</p>

Renseignements :

Service Vie des Quartiers
Mairie d'Albi – 16 rue de l'Hôtel de Ville
81023 Albi cedex 9

Tél : 05 63 49 12 54

conseilsdequartier@mairie-albi.fr